

Média de la Fédération des Sociétés de Fonctionnaires (FSF)  
Ch. des Allinges 2, CP 27, 1000 LAUSANNE 19

SPV, APEIEV, AVCO, ACEV, APOV, SSV, ACV,  
ASI, AVOFF, SVCRF, AVPR, ASPV, ASPAS, UREV, AIF,  
AVFM, AVAP, APD, ACPV

J.A.B

1000 Lausanne 19

Retour: FSF, cp 27  
1000 Lausanne 19  
paraff 4 à 6 x l'an

## EDITO

### Une fédération à deux têtes

Lors de la dernière assemblée des délégués, notre président, Robert Vaucher est arrivé au terme de son mandat. Après une vie syndicale bien remplie, nous lui souhaitons encore une fois une bonne "retraite" bien méritée.

Pour lui succéder, les délégués n'ont pas eu le choix. Aucun candidat ne s'est présenté. Seule une proposition émanant de deux membres du Bureau exécutif offrait une direction à deux pour une année. Inhabituelle, cette proposition n'a pas été acceptée avec grand enthousiasme mais c'est néanmoins ainsi que nous allons fonctionner dorénavant. Cedric Eperon, assistant social et Jean-François Périsset, inspecteur de police, seront donc à la tête de la fédération des sociétés de fonctionnaires vaudois pour une année. Non conforme aux us, cela peut choquer et engendrer un premier sentiment de rejet. A y regarder de plus près, il y a pourtant plusieurs atouts que nous pouvons mettre à profit pour le bien de la FSF. Pour ne citer que les plus importants, relevons en premier lieu, que les sensibilités différentes que nous représentons devraient nous permettre un meilleur consensus. Il y a ensuite une plus grande présence que nous pourrions assurer avec les autres membres du BE et finalement, moyennant un système de communication adapté entre nous deux et notre secrétariat, nous devrions être à même d'exécuter plus rapidement certaines tâches urgentes. Pour mettre tout en place, il nous faudra une période d'adaptation et nous sommes persuadés que dès l'automne, avec l'aide des autres membres du BE et l'engagement du CC nous serons prêts à relever les défis. Nous ferons tout afin que cette expérience soit réussie lorsque, dans une année, nous remettrons les clés de la FSF à notre successeur.

### Les présidents

Cedric Eperon

Jean-François Périsset

### Communication importante à tous les membres de la FSF :

L'Accord signé avec la Conseil d'Etat et la consultation qui a suivi ont été un premier pas dans l'élaboration du Statut de la fonction publique. Actuellement, le texte de la loi est en préparation. Afin de s'assurer que celui-ci respecte les engagements pris lors de la signature de l'accord, nous avons besoin de l'oeil avisé de juristes prêts à s'investir pour la relecture de ce texte.

Si vous êtes juriste ou connaissez quelqu'un  
prêt à s'investir pour la défense des fonctionnaires et le respect  
des engagements pris par le Conseil d'Etat  
contacter notre secrétariat au 601 50 19 ou par E-Mail  
FSF@bluwin.ch

**FSF – Assemblée des délégués du 15 mai 2000****« standing ovation » pour le président sortant Robert Vaucher**

La Fédération est prête à relever le défi du partenariat social inscrit dans l'Accord FSF-Conseil d'Etat pour un nouveau Statut. Jeudi 25 mai à Pully, la FSF a pris congé de Robert Vaucher, non sans émotion de part son engagement personnel : plus de 15 années consacrées à la cause associative, dans un parfait désintéressement et un dévouement exceptionnel ; ceci dans un contexte chahuté, où les coups reçus furent plus nombreux que les lauriers. Pour lui succéder, la FSF a mis sur pied l'organisation suivante :

- un bureau exécutif (BE) dont la coprésidence est assurée par MM. Jean-François Périsset (policiier) et Cédric Eperon (assistant social), appuyés par Christian Rapin (secrétaire général de la SPV) ;
- un secrétariat administratif renforcé , assuré par Mme Florence Delachaux;
- un comité central, au sein du quel les 19 associations ont accepté de s'engager régulièrement ;
- un groupe de « chargés de missions ponctuelles » au sein duquel on retrouve les négociateurs du Statut (Jean-Christophe Sauterel, Frédéric Dupuis, Pierre Théraulaz, Philippe Martinet).

Vu les nombreuses tâches qui attendent la FSF (évaluation des fonctions, modalités d'application des Lois sur le Statut et la Caisse de pensions, etc.), il devient très difficile de recruter des collègues travaillant déjà à plein temps, à la personnalité bien trempée et donc souvent sollicités par leur hiérarchie. Aussi la FSF demande-t-elle des allègements pour traiter ces dossiers de manière professionnelle.

Outre ces questions d'organisation, l'AD a voté les 3 résolutions annexées :

1. La FSF demande au CE de ne pas dénaturer l'Accord négocié sur les grandes options du Statut dans la Loi elle-même, et appelle les partis à le soutenir au Grand Conseil.
2. Au vu des importantes sommes déjà gaspillées pour le projet « Description et évaluation des fonctions » (nouvelle grille des métiers et des salaires qui leur sont liés), la FSF demande un véritable pilotage (par un Conseiller d'Etat) et une gestion participative du dossier.
3. Constatant que le Statut du personnel de la Confédération est sensiblement plus mauvais que celui des Vaudois-es, et qu'il devient urgent de débattre de l'avenir des services publics, la FSF s'engage à récolter des signatures pour le référendum contre la Loi sur le personnel de la Confédération.

**Résolution 1 :**

Réunis en assemblée générale ordinaire le 25 mai 2000 à Pully, les délégués de la Fédération des sociétés des fonctionnaires vaudois ont pris acte de l'accord intervenu entre le Conseil d'Etat et la Fédération, et de son approbation par la majorité des fonctionnaires cantonaux.

Ils réitèrent leur soutien au Bureau exécutif, aux négociateurs, ainsi qu'au Comité central, auxquels il appartiendra de « finaliser » les modalités du nouveau Statut général de la fonction publique et de la Loi sur la caisse de pensions.

Les « grandes options » étant négociées, l'Assemblée des délégués demande :

- a) au Conseil d'Etat de demeurer fidèle à ses engagements, en particulier lors de la rédaction du Projet de Loi,
- b) aux partis politiques, de respecter l'Accord signé entre partenaires sociaux, en le soutenant lors des débats du Grand Conseil.

**Résolution 2 :**

Prise de position et requêtes de la FSF, dans le cadre du projet Description et Evaluation des Fonctions (DEF)

**CONSIDERANT :**

- L'importance de l'évaluation des fonctions et de ses enjeux pour tous les collaborateurs de l'Etat.
- Les questions adressées au CE par les faïtières syndicales relatives, au bilan des travaux depuis 2 ans, au coût et aux nouvelles orientations du projet, à ses incidences sur la politique salariale (valeur du point), et qui sont restées sans réponse.
- Les liens non définis entre les projets de Statut et de la DEF.
- Le manque d'implication directe du CE au sein du COPIL et de ce fait son manque de suivi pratique du dossier.
- Le savoir-faire de plusieurs représentants du personnel, qu'on ne saurait laisser en friche.
- Les incertitudes dans la conduite du projet, liées aux nouveaux moyens attribués au SPEV.
- Les délais supplémentaires intolérables engendrés par le moratoire sur les fonctions attendant une reclassification depuis trop longtemps.

**L'Assemblée des délégués de la FSF réunie à Pully le 25 mai 2000 requiert du Conseil d'Etat :**

- Que le projet DEF soit dirigé par un Conseiller d'Etat dans le cadre du COPIL.
- Que les ambitions, les délais et les moyens de mise en œuvre, du nouveau projet soient publiés.
- Que les liens entre le Statut, la politique salariale et la DEF soient énoncés explicitement.
- Que les associations du personnel soient étroitement liées paritairement au projet

**Résolution 3 :**

Référendum contre la Loi sur le personnel de la Confédération (LPers) : le débat sur l'avenir des services publics et des conditions de travail de leur personnel doit avoir lieu !

**CONSIDERANT :**

- les prises de positions des faïtières romandes des associations FSF d'enseignants, de policiers et d'infirmiers notamment ;
- le fait que la LPers négociée entre partenaires sociaux a été dénaturée par le Parlement ;
- le fait que la LPers est singulièrement plus mauvaise pour le personnel que le Statut négocié dans le canton par la FSF ;
- les pertes d'emplois massives et programmées dans les grandes régions (Poste, CFF, ...) ;
- la tendance à réduire les protections du Statut de la Confédération aux normes du Code des obligations, avéré comme une des lois protégeant le moins bien les travailleurs, en comparaison européenne ;
- l'opportunité de réaffirmer l'importance des institutions et à l'avenir des services publics (ex : projet de fermeture de dizaines de bureaux de poste, ou de livrer la production d'énergie aux seules lois du marché) ;
- la nécessité de garantir ce qu'on considère comme relevant de l'Etat (fonctions d'autorité, de redistribution ou de garantie de l'accès pour tous aux prestations indispensables) et ce qui peut être considéré comme simple service « pseudo-privatisé » ;
- l'attachement de la FSF à la qualité des services publics, dont on peut douter qu'elle soit améliorée par une telle Loi sur le personnel ;

**L'Assemblée des Délégués de la FSF :**

- exprime sa solidarité avec les référendaires, dans le sens où leur action doit permettre un décret national sur l'avenir des services publics et sur les conditions de travail de leur personnel
- appelle ses associations et leurs membres à récolter des signatures, activement jusqu'au délai butoir du 20 juillet 2000.

**Communications des associations :**

L'assemblée de l'Association des cantonniers vaudois s'est tenue le 14 avril 2000 à l'auberge de la Charrue à Romanel. Le président, Daniel Maradan a ouvert l'assemblée en souhaitant la bienvenue à chacun.

Appel des sections : 12 délégués sont présents.

Rapport du trésorier et des vérificateurs : Le trésorier, François Basset, signale un bénéfice pour l'année 1999 de Fr. 521.80. Les délégués des sections de Moudon et Nyon (vérificateurs pour 1999) signalent la bonne tenue des comptes. Vérificateurs pour l'année 2001 : les sections de Payerne et Yverdon, suppléant : Aigle.

Cotisations : Pierre-André Massard signale le possible engagement d'un secrétaire général à temps partiel au sein de la FSF avec pour conséquence l'augmentation des cotisations. Attendons ...

Rapport du délégué à la FSF, résumé : le Bureau exécutif et le Comité central sont à la recherche de deux membres. Avis aux amateurs !

Commission paritaire : sollicitée par les problèmes liés aux négociations. Caisse de pensions : essayons de ne pas trop la déstabiliser !

Relations avec l'Etat employeur : ne pas relâcher la vigilance face aux divers changements prévus par nos dirigeants. Le rapport complet est chez le secrétaire.

Rapport du président : Le président remercie les membres présents pour leur soutien et les collègues du comité pour leur travail, puis nous résume quelques points de l'année 1999 : Accord table ronde ; pénibilité : assemblée avec MM. Daucher, Zambelli, M. Rutz responsable qualité et M. Aubert sur ledit problème pénibilité et assurance qualité. Pour la pénibilité le comité souhaite poursuivre les assemblées avec M. Daucher ou M. Zambelli. Concernant le problème de la « surveillance hivernale », Jean-Jacques Tercier demande au comité d'axer la demande sur le « forfait kilométrique » en lieu et place de la dite surveillance. Le président lui signale que ce sont deux choses distinctes mais la proposition sera étudiée par le comité. Remise de diplôme : un membre est à l'honneur, il s'agit du collègue Jean-Michel Cavin de la section de Moudon.

Renouvellement du comité : Le membre de la section d'Yverdon, Daniel Ottonin a démissionné en décembre 1999 (raison de santé). La section d'Yverdon doit déléguer un nouveau membre. Le président Nicolas Durussel nous signale les problèmes que connaît ladite section.

Pour 2001 : le président Daniel Maradan a donné sa démission. Attendre décision de la section de Lausanne. Votre secrétaire se retirera également à cette même date. La section de Cossonay a déjà un successeur, il s'agit de Jean-Jacques Tercier. Pour cette année, le comité actuel continuera à desservir les causes de l'ACV...

Propositions des sections et individuelles : Section de Lausanne : Y aura-t-il une augmentation des cotisations ? Non, à moins d'une forte hausse de la part de la FSF. Section Yverdon : suite aux problèmes internes, Jean-Jacques Tercier demande au président d'Yverdon, Nicolas Durussel de faire le maximum afin de maintenir la section. Décision du comité d'envoyer une lettre à tous les membres de la section d'Yverdon. Délégué FSF : demande aux secrétaires des sections de l'informer « rapidement » lors des changements d'adresses. AD-FSF jeudi 25 mai à Pully. Comité ACV : suite à la proposition de MM. Daucher et Zambelli d'organiser l'assemblée générale dans l'après-midi, il est voté à l'unanimité pour que votre comité débâte du sujet avec M. Zambelli. Pour les années à venir, les sections feront parvenir les diverses propositions au début mars afin que le comité puisse étudier les sujets.

Le président clôt l'assemblée et souhaite à chacun un bon retour. Le secrétaire de l'ACV : A. Croce

Si vous avez des collègues ou connaissances qui ne sont pas encore membres de l'une des associations énumérées en page ou qui travaillent dans un secteur non représenté à la FSF

***Faites-les adhérer à la FSF !!!***

- afin que celle-ci soit encore plus représentative de l'ensemble des fonctionnaires vaudois ;
- afin de défendre efficacement vos droits ;
- afin de maintenir un dialogue constructif et bénéfique entre les fonctionnaires et les autorités cantonales ;

En complétant le bulletin ci-dessous et en le renvoyant à :

FSF, case postale 27, 1000 Lausanne 19

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction à L'Etat de Vaud : .....

Lieu de travail : .....

Adresse privée : .....

.....

Tél. : .....

S'intéresse à faire partie de la FSF et désire recevoir de la documentation.